



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Le 29 JUIN 2020,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, au lieu habituel de la séance, sous la présidence de **MME Daisy DESLANDES**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin.
Sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Daisy DESLANDES, Martine GERBER, Marion LIPAROTI, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS, MM. : Philippe CAPRON, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER**

Pouvoir de M. Benoît COQUILLARD à M. Michel JAMET
Excusé : M. Antonio DA COSTA

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance.

Ajouts à l'Ordre du jour : Approbation du Compte rendu du dernier Conseil municipal –
Adopté à l'unanimité

POINT N°1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 25 mai 2020. Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 25 mai 2020.

POINT N°2 : RÉGULARISATION DES NOMINATIONS DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTER- COMMUNAUX

SYNDICATS	SIGLES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	N°DÉLIBÉRATION
SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN	SMIRTOM	JAMET M.	GERBERT M	29-2020
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET RESEAUX DE CABLES DU VEXIN	SIERC	DA COSTA A. MARCHAND F.	COQUILLARD B, ROCHAS L.	31-2020
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE MARINES	SIBGM	DESLANDES D.	CAPRON P.	30-2020

Adopté à l'unanimité.

POINT N°3 : NOMINATION DES TITULAIRES ET SUPPLÉANT AUPRÈS DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Délibération N°32-2020

DÉLIBÉRATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Le conseil municipal dresse une liste de proposition comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants choisis selon les critères définis par l'article 1650-1 du code général des impôts.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Accepté à l'unanimité.

POINT N°4 : NOMINATION D'UN RÉFÉRENT CANICULE

Mme Martine GERBER, 2^e adjointe, passe la main à Mme Marion Liparoti, nommée nouvelle référente canicule.

Acceptée à l'unanimité.

POINT N°5 : TRAVAUX RUE CHÂTEAU GAILLARD

Le Conseil décide de demander deux devis pour les travaux de la rue du Château Gaillard :

Un devis a été demandé à l'entreprise STP Assainissement et un autre sera demandé à l'entreprise STP2I.

POINT N°6 : TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Daisy DESLANDES, invite le Conseil à rapporter les travaux entrepris par les commissions communales.

Patrimoine et entretien : La commission rapporte, entre autre, la mise en place du décalage dans la Grande rue, l'installation de fleurs dans les bacs. La commission indique qu'il faudrait enlever les arbustes des bacs à fleurs situés à l'entrée du village en direction de Monneville et les installer dans un endroit plus adapté. Les membres de la commission évoquent des problèmes récurrents de déjections canines et de déchets sur la voie publique.

Relations sociales : La commission rappelle les règles de civisme (déjections canines, déchets sur la voie publique, nuisance sonore, feux d'artifice, horaires de bricolage).

L'aide sociale : Le Conseil propose d'ouvrir la subvention (budget 300[€]) octroyée par la mairie auprès d'autres bénéficiaires. Il se réunira, à cet effet, afin d'étudier les probabilités de dotation selon des critères établis.

Le Conseil rappellera les règles de civisme via l'application Illiwap.

Petite enfance : Le loyer de l'école a été calculé pour une future location. Le montant mensuel de ce loyer serait de 600€ à 800€ hors charge.

Un contact a été pris avec une école Montessori. La commission recherche d'autres pistes.

Budget : Des modifications sont à effectuer sur le budget. Le Conseil en a délibéré.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Délibérations sur budget 2020

2020 - 33 Durée de l'amortissement du réseau d'assainissement sur 50 ans – adoptée à l'unanimité

Le 29 juin 2020, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, en mairie, sous la présidence de Mme DESLANDES Daisy, Maire de Neuilly-en-Vexin.

L'instruction budgétaire et comptable mentionne de manière indicative la durée d'amortissement des biens mais laisse à l'assemblée délibérante le soin d'en fixer la durée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'instruction budgétaire et comptable,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la durée des biens renouvelables pour le budget eau et assainissement sous l'imputation 21532, comme suit :

Réseau d'assainissement 50 ans

DONNE pouvoir au maire pour signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

2020 - 34 Durée de l'amortissement de la subvention d'équipement sur 5 ans – adoptée à l'unanimité

Le 29 juin 2020, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, en mairie, sous la présidence de Mme DESLANDES Daisy, Maire de Neuilly-en-Vexin.

L'instruction budgétaire et comptable mentionne de manière indicative la durée d'amortissement des biens mais laisse à l'assemblée délibérante le soin d'en fixer la durée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à cinq ans (5) la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études des biens renouvelables.

DONNE pouvoir au maire pour signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

2020 - 35 Rectification du budget et rattrapage d'amortissements - adoptée à l'unanimité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tome II -titre III chapitre 6 de l'instruction M14,

VU l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

CONSIDERANT que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

CONSIDERANT que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures ;

CONSIDERANT la délibération N°2020-33, du 29/06/2020, qui édicte les règles de durées d'amortissement à appliquer aux biens figurant à l'actif la commune, et qui fixe à 50 ans l'amortissement des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la commune de Neuilly en Vexin, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

- 281532 à hauteur de 3 521,75. € (rattrapage des amortissements non enregistrés)

2020 - 36 Décision modificative – adoptée à l'unanimité

Virement de crédits

Le 29 juin 2020, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, en mairie, sous la présidence de Mme DESLANDES Daisy, Maire de Neuilly-en-Vexin.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
022	-12 905.00 €		
6811-042	12 905.00 €		
Total	0.00 €	Total	0.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
2188	12 905.00 €	280412-042	12 200.00 €
		281532-042	705.00 €
Total	12 905.00 €	Total	12 905.00 €

Certifié exécutoire par Daisy DESLANDES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30/06/2020 à la suite de sa publication.

Animation sport, loisirs et culture : Salle polyvalente : Les locations sont gérées par M. Frédéric Marchand. Trois propositions sont faites :

Création d'une journée découverte aux habitants (Terrain de pétanque, tir à l'arc et initiation danse),
l'organisation de bals de danse en ligne, les dimanches après-midis, ainsi qu'une fête de village annuelle.

Travaux : Voir le tableau de Frédéric Marchand.

Demande d'arrêté du maire pour la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'aire de jeux.

Urbanisme : Point effectué sur les demandes en cours.

Assainissement : L'échange de terrain est effectif.

IRH : Le projet détaillé de l'assainissement a été reçu en mairie.

ORIAD : les travaux de la buse ont été réalisés.

Communication : Le 1^{er} exemplaire « ici Neuilly » a été distribué aux habitants (distribution 1h30) La fréquence reste indéterminé, pour l'instant. Le site internet doit être mis à jour (organigramme + téléphone).

QUESTIONS DIVERSES :

- Aire de jeux. : M. Philippe Capron indique qu'il existe des subventions dont pourrait bénéficier la commune dans la réfection de l'aire de jeux,
- La date du prochain conseil est fixée au lundi 28 septembre 2020 à 19H30,

La séance est levée à 23H35



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Relevé des délibérations

32/2020 délibération – Nomination des titulaires et suppléants auprès de la commission des impôts directs

33/2020 délibération - Durée de l'amortissement du réseau d'assainissement sur 50 ans

34/2020 délibération – Durée de l'amortissement de la subvention d'équipement sur 5 ans

35/2020 arrêtés – Rectification du budget et rattrapage d'amortissements

36/2020 délibération – Décision modificative du budget

Etat de présence

Daisy DESLANDES

Martine GERBER

Marion LIPAROTI

Snezana MALBRANQUE

Laurence ROCHAS

Benoît COQUILLARD

Philippe CAPRON

Antonio DA COSTA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

Michel JAMET

Frédéric MARCHAND

Jérôme OLIVIER